



caution repeindre un mur

Par **bali**, le **26/02/2015** à **15:15**

bonjour, je suis locataire sortant, et lors de l'état des lieux, mon bailleur a constaté, qu'il y avait 2 traits de marker rouge de 2 cm de long sur 5 ml chacun un à côté de l'autre...que je ne conteste pas. Lors de la remise de la caution, il m'a retiré, plus de 470 euros, pour avoir refait, tout le mur de la chambre 2,50* 2,50, cher pour 2 coups de feutre, et sous prétexte, que ce mur est en chaux, et qu'il fallait le refaire entièrement, et bien sûr par un artisan. Ma question est la suivante, n'a-t'il pas exagéré..... en vs remerciant

Par **Lag0**, le **26/02/2015** à **17:28**

Bonjour,
Cette dégradation donnait droit au bailleur de la faire réparer par le professionnel de son choix.
470€ ne me paraît pas excessif pour faire intervenir un peintre professionnel.